

## AVIS N°2023-15 DU CSRPN OCCITANIE

RELATIF À LA DEMANDE D'AUTORISATION DE MISE EN PLACE D'ABRIS PASTORAUX TEMPORAIRES POUR AMÉLIORER LA PROTECTION DES TROUPEAUX FACE AUX PREDATEURS DANS LA RESERVE NATURELLE REGIONALE DU MASSIF DU PIBESTE\_AOULHET

Considérant :

- La demande d'autorisation des groupements pastoraux de Batsurguère et du Cauci-Pibeste d'installation de 2 pastoraux temporaires pour améliorer la protection des troupeaux dans la Réserve Naturelle Régionale du Massif du Pibeste-Aoulhet ;
- La nécessité de régulation de l'installation d'un abri pastoral par le GP de Saint Pé de Bigorre ;
- L'exposé et l'avis du rapporteur du CSRPN,
- Les débats lors de la réunion du groupe de travail « Aires protégées » du CSRPN du 12 juin 2023 puis sa consultation électronique du 13 juin au 14 juin 2023 inclus,
- Le vote électronique du CSRPN du 15 au 16 juin 2023

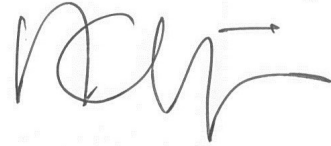
**Le Conseil scientifique régional du patrimoine naturel donne un avis favorable sous réserve du respect de la prescription suivante :**

- Les plans de vol des hélicoptères prévus en juin devront éviter les Zones de Sensibilité Maximale (ZSM) des 3 aires actives de Percnoptère. Ces plans de vol devront être définis en collaboration étroite avec les agents de la réserve,
- Le plan de vol devra aussi éviter la ZSM de l'aire de gypaète et ne pas rendre visible l'hélicoptère depuis l'aire. Bien qu'en échec de reproduction, le couple est très présent sur l'aire. Il pourrait subir un effet cumulatif de dérangement déjà très important cette année en raison des travaux d'urgence réalisés sur la ligne haute tension en mars 2023 et de réparation de l'avarie de cette même ligne haute tension prévus à l'automne prochain. Cet effet cumulatif pourrait être très préjudiciable à sa capacité de reproduction ultérieure sur cette zone. C'est déjà un des couples de gypaète ayant le plus faible taux de reproduction des Pyrénées. Pour cette aire de rapace un survol à partir du sud sans dépasser la ligne de crête devrait donc être privilégié,
- L'enlèvement de la cabane pastorale située à proximité de l'aire de gypaète devra être réalisé avant début novembre du fait du démarrage de la reproduction du couple de gypaète à cette période,
- La présence de l'Erodium de Manescau ayant bien été observée à diverses dates (2000 et 2015), dans cette zone du Pibeste, il est nécessaire de prévoir une prospection complémentaire avant les travaux pour vérifier la présence éventuelle de station d'Erodium de Manescau,

Enfin il apparaît opportun qu'une réflexion soit engagée pour favoriser la réhabilitation d'anciennes cabanes pastorales afin de limiter l'impact annuel des déposes et des enlèvements des cabanes, ainsi que les risques de dommages pouvant être causés par les vents violents, une des cabanes semblant très exposée à ce risque.

Toulouse, le 16 juin 2023,

La présidente du CSRPN Occitanie

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. Gerino', with a horizontal line extending to the right.

Magali GERINO

**Rapport sur une demande relative à la mise en place d'abris pastoraux  
temporaires pour améliorer la protection des troupeaux face aux prédateurs  
dans le périmètre de la Réserve Naturelle Régionale du massif du Pibeste-Aoulhet  
13 juin 2023**

**Contexte**

Dans le contexte de l'amélioration de la protection des troupeaux en présence de prédateurs, la DDT 65 prévoit d'installer, avec l'accord des groupements pastoraux, 3 cabanes pastorales temporaires en vue de favoriser une surveillance et un gardiennage renforcé des troupeaux. La présence du loup est en effet confirmée depuis 2022. Le bilan des dommages occasionnés par le loup en 2022 sur le massif s'élève à 10 brebis mortes, 8 blessées et 12 disparues.

**Description des travaux.**

Ces cabanes de 7,5m<sup>2</sup> seront installées dès que possible. Elles seront déposées par hélicoptère sur quatre pieds réglables. 4 à 6 ancrages de type Fénox sont installés pour stabiliser les cabanes face aux coups de vent éventuels. Leur enlèvement est prévu en fin d'estive à l'automne. Les structures de béton et d'ancrage resteront en place pour une réutilisation les années suivantes.

Il faut noter qu'une cabane pastorale a déjà été installée sur le massif en dehors de la réserve naturelle régionale.

**Impacts sur le milieu naturel.**

Le dossier est très minimaliste et ne fait aucune référence aux enjeux naturels et pastoraux et encore moins aux mesures éventuelles d'évitement ou de réduction des impacts.

Pourtant, l'avifaune est très riche et en période de reproduction sur le territoire de la réserve. Le principal impact sur la faune sera généré par le survol d'hélicoptère de ce secteur pour la dépose et l'enlèvement des cabanes pastorales, ceci dans une période sensible à très sensible pour la reproduction des espèces rapaces et des picidés présents, pour la plupart très sensibles au survol d'engins motorisés et au bruit généré. Cette grande richesse de l'avifaune est notamment composée du Gypaète barbu, du Percnoptère d'Égypte, du Vautour fauve, de l'Aigle royal, de l'Aigle botté, du Faucon pèlerin, du Circaète Jean-le-blanc, du Pic à dos blanc et du Grand-Duc d'Europe.

Il faut noter que :

- 3 aires de percnoptère actives (en reproduction) sont situées à proximité de la zone des travaux envisagée,
- 1 aire de Gypaète est présente à proximité d'une dépose de cabane. Bien qu'en échec de reproduction, le couple est très présent sur l'aire. Il pourrait subir un effet cumulatif de dérangement déjà très important cette année en raison des travaux d'urgence réalisés en mars 2023 et de réparation de l'avarie de la ligne haute tension prévus à l'automne prochain. Cet effet cumulatif pourrait être très préjudiciable à sa capacité de reproduction ultérieure sur cette zone. C'est déjà un des couples de gypaète ayant le plus faible taux de reproduction des Pyrénées.

Les impacts sur les habitats et la flore sont jugés minimes, en raison de la très faible emprise des travaux.

Cependant, l'Erodium de Manescau est connue au replat du Montné, où elle se trouve en limite orientale de son aire de répartition. C'est une espèce endémique des Pyrénées occidentales, protégée en France et inscrite dans la liste rouge de la flore vasculaire de Midi-Pyrénées (NT) pouvant être présente dans les pelouses pâturées et prairies de fauche des sols calcaires et rocaillieux, à partir de 400m d'altitude. Sa présence est bien potentielle dans la zone des travaux convenant à ses exigences écologiques (altitude, affleurements calcaires rocheux).

En conséquence une vigilance particulière doit être apportée pour vérifier avant les travaux, la présence éventuelle de stations d'Erodium de Manescau sur la zone d'installation des cabanes.

## **Conclusions des rapporteurs**

Les travaux d'installation de cabanes pastorales se justifient pour améliorer la surveillance et la protection des troupeaux en présence de prédateurs.

Les rapporteurs donnent un avis favorable au projet, assorti des recommandations suivantes :

- Les plans de vol des hélicoptères prévus en juin devront éviter les ZSM des 3 aires actives de Percnoptère. Ces plans de vol devront être définis en collaboration étroite avec les agents de la réserve,
- Le plan de vol devra aussi éviter la ZSM de l'aire de gypaète et ne pas rendre visible l'hélicoptère depuis l'aire. Bien qu'en échec de reproduction, le couple est très présent sur l'aire. Il pourrait subir un effet cumulatif de dérangement déjà très important cette année en raison des travaux d'urgence réalisés sur la ligne haute tension en mars 2023 et de réparation de l'avarie de cette même ligne haute tension prévus à l'automne prochain. Cet effet cumulatif pourrait être très préjudiciable à sa capacité de reproduction ultérieure sur cette zone. C'est déjà un des couples de gypaète ayant le plus faible taux de reproduction des Pyrénées. Pour cette aire de rapace un survol à partir du sud sans dépasser la ligne de crête devrait donc être privilégié,
- L'enlèvement de la cabane pastorale située à proximité de l'aire de gypaète devra être réalisé avant début novembre du fait du démarrage de la reproduction du couple de gypaète à cette période,
- La présence de l'Erodium de Manescau ayant bien été observée à diverses dates (2000 et 2015), dans cette zone du Pibeste, il est nécessaire de prévoir une prospection complémentaire avant les travaux pour vérifier la présence éventuelle de station d'Erodium de Manescau,

Enfin il apparaît opportun qu'une réflexion soit engagée pour favoriser la réhabilitation d'anciennes cabanes pastorales afin de limiter l'impact annuel des déposes et des enlèvements des cabanes, ainsi que les risques de dommages pouvant être causés par les vents violents, une des cabanes semblant très exposée à ce risque.